



✓ DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Légation de Suisse

New Delhi

15. JUIN 1955 Berne, le 25 mai 1955.

a.162.- BM/10

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

No. \_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous examinons actuellement la possibilité de développer nos relations officielles avec certains Etats d'Asie. Il s'agit en particulier des pays suivants :

1. La Thaïlande et la Birmanie :

Les rapports qui nous sont parvenus de différentes sources relèvent l'importance croissante de la Thaïlande et font ressortir que notre représentation dans ce pays devrait être renforcée. Commercialement d'ailleurs et surtout en ce qui concerne l'exportation suisse, la Thaïlande est l'un de nos premiers clients en Asie.

Avec la Birmanie, nous n'entretenons pas encore de relations diplomatiques. Nos intérêts dans ce pays sont sauvegardés uniquement par l'agence consulaire à Rangoon. La Birmanie a réussi, au cours de ces dernières années, à redresser dans une large mesure sa situation intérieure très instable après la guerre. Elle pourrait donc devenir un débouché intéressant pour notre industrie et notre commerce.

Nous avons donc envisagé de transformer notre légation à Bangkok en la rendant indépendante et de créer une légation en Birmanie dont le chef de poste serait celui qui résiderait à Bangkok. Les deux légations seraient ainsi jumelées.

2. Népal :

Les relations entre la Suisse et le Népal se sont grandement développées au cours de ces dernières années, surtout à la suite des expéditions scientifiques suisses dans ce pays. Par ailleurs, M. Daeniker s'était rendu en visite officielle à Katmandu et votre collaborateur, M. Pestalozzi, a récemment été chargé de représenter la Confédération aux funérailles du roi.

Nous nous demandons s'il ne serait pas opportun de resserrer davantage les liens unissant la Suisse et le Népal et de vous accréditer dans le pays en tant que Ministre de Suisse.

Monsieur Clemente REZZONICO  
Ministre de Suisse en Inde

New Delhi



- 2 -

3. Ceylan:

A la suite de notre récente correspondance au sujet de la création d'une légation dans ce pays, nous avons fait part à la Division du commerce de notre intention de vous accréditer également à Colombo, en transformant l'actuel consulat en une légation placée sous la direction d'un chargé d'affaires a.i. Nous aurons soin de vous donner connaissance de la réponse de cette Division.

Vous nous obligeriez en voulant bien examiner de votre côté les projets que nous avons esquissés sous les points 1 et 2 ci-dessus et nous faire connaître votre opinion. D'avance, nous vous remercions de nous faire parvenir votre réponse le plus rapidement possible.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Division  
des Affaires administratives

P. Clottu

P. Clottu